

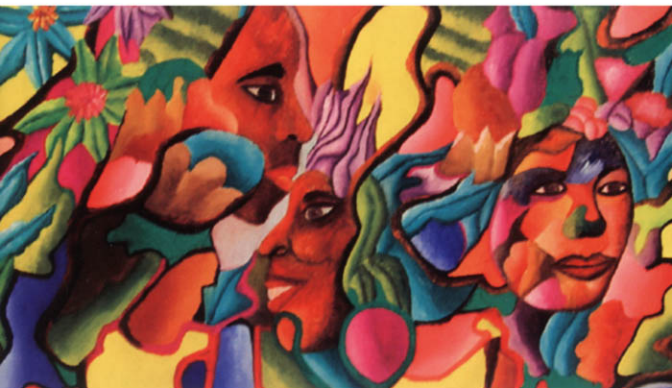


paramètres

Sous la direction de Christiane Ndiaye

Introduction aux littératures francophones

AFRIQUE • CARAÏBE • MAGHREB



Extrait de la publication
Les Presses de l'Université de Montréal

INTRODUCTION AUX LITTÉRATURES FRANCOPHONES

INTRODUCTION AUX LITTÉRATURES FRANCOPHONES

AFRIQUE • CARAÏBE • MAGHREB

*Sous la direction de
Christiane Ndiaye*

*avec la collaboration de Nadia Ghalem,
Joubert Satyre et Josias Semujanga*

Les Presses de l'Université de Montréal

Extrait de la publication

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre :

Introduction aux littératures francophones
(Paramètres)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7606-1875-7

1. Littérature francophone – Histoire et critique.
 2. Littérature africaine (française) – Histoire et critique.
 3. Littérature antillaise (française) – Histoire et critique.
 4. Littérature maghrébine (française) – Histoire et critique.
- I. Ndiaye, Christiane, 1952- . II. Collection.

PQ3809.I57 2004 840.9'841 C2004-941094-6

Dépôt légal : 3^e trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2004

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA EN AOÛT 2004

Avant-propos

Christiane Ndiaye

L'étude des littératures francophones du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de la Caraïbe est aujourd'hui inscrite au programme d'études françaises des universités et collèges à travers le monde : au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie, en Amérique du Sud, etc. En croissance continuelle du fait d'une production constante de la part des écrivains, ces littératures font également l'objet de lectures et relectures incessantes de la part de la critique. Cet ouvrage se propose de présenter des faits marquants de l'histoire de ces littératures en tenant compte de l'évolution des perspectives de la critique littéraire. Il s'agit en même temps de faire apparaître toute la richesse et le dynamisme de ces littératures dans un aperçu d'ensemble qui cherche à situer les œuvres par rapport à l'évolution de l'écriture littéraire au fil du temps et dans le cadre des principaux genres. Dans ce sens, au lieu d'établir un découpage chronologique strict qui serait le même pour les différentes aires culturelles concernées et qui créerait une fausse impression d'homogénéité, l'ouvrage adopte plutôt une approche souple qui tient compte des générations d'écrivains, des mouvements littéraires, des œuvres et dates marquantes, selon ce qui paraît significatif avec le recul du temps. En procédant ainsi à un recoupement entre les genres, les faits historiques, les appartenances nationales, et les questions d'esthétique, cette introduction à la lecture des littératures francophones vise à mieux faire ressortir l'importance relative de certains pays, écrivains, genres ou courants littéraires à un moment donné de l'histoire littéraire de ces régions. Nous voudrions ainsi offrir aux étudiants des institutions post-secondaires et à tout lecteur qui aborde ces littératures francophones pour la première

fois un cadre historique qui soit le moins réducteur possible afin que chacun puisse contextualiser ses lectures et mieux en découvrir les multiples facettes.

Nous avons tenu compte, par ailleurs, du fait que la définition de la notion même de « littérature francophone » en tant que champ d'études n'a cessé d'évoluer et n'est pas la même partout dans le monde. Ainsi, aux États-Unis, les « études francophones » incluent à la fois les littératures d'Afrique subsaharienne, de la Caraïbe et du Maghreb et celles du Québec, de la Suisse et de la Belgique ; en Europe, on inclut généralement le Québec dans le champ dit francophone, alors que les littératures suisse et belge font partie de la littérature française ; les institutions québécoises distinguent trois corpus : littérature française, littérature québécoise, littérature francophone qui englobe alors toutes les autres littératures de langue française. Vu ces divergences, il nous a paru utile de commencer par un survol d'ensemble de l'histoire des principales littératures francophones autres que celle de la France. Cet aperçu compréhensif vise à faire ressortir le processus d'autonomisation graduelle de ces champs littéraires qui ont longtemps été inféodés à la littérature française. Ainsi, le premier chapitre, consacré à un bref historique, inclut, outre les trois grandes régions de la francophonie issues de la colonisation, un survol historique des littératures suisse, belge et québécoise. Les littératures suisse et belge ont longtemps été assimilées à la littérature française si bien que les manuels d'histoire n'ont pas toujours adéquatement mis en évidence leur spécificité ; la littérature québécoise, considérée comme une littérature émergente tout comme celles de la Caraïbe, de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb, a aussi occupé une place secondaire de « littérature de la périphérie » dans le panorama des littératures de langue française. La mise en parallèle de l'évolution vers l'autonomie de ces différentes littératures perçues autrefois comme mineures est donc éclairante dans la perspective de la constitution des champs littéraires de la francophonie (du point de vue institutionnel). Toutefois, dans le cas du Québec, cette autonomie est désormais acquise et l'émergence des littératures suisse et belge suit un parcours assez différent de celui des anciennes colonies de la France : en dehors de l'aperçu d'ensemble du premier chapitre, ces trois champs littéraires de la francophonie ne sont donc pas réexaminés individuellement dans le corps de notre ouvrage. La mise à jour de l'histoire de ces littératures francophones d'Europe et

du Québec s'est faite plus adéquatement que dans le cas des littératures d'Afrique, de la Caraïbe et du Maghreb. La suite de l'ouvrage est donc consacrée à ces trois littératures, prises individuellement, et l'on constatera que ces « autres francophonies » suivent en quelque sorte la voie tracée par le Québec dans le sens d'une autonomisation croissante.

Les trois principaux chapitres de l'ouvrage visent à faire ressortir à la fois les convergences et les divergences entre les littératures africaine, caribéenne et maghrébine. Nous commençons par l'Afrique subsaharienne, qui est la région la plus importante en termes géographiques et par le rôle que le mouvement de la négritude des années 1930 a joué dans l'émergence des littératures francophones au cours de la première moitié du xx^e siècle. Plusieurs des écrivains noirs de la Caraïbe ont participé à ce mouvement, si bien que l'histoire littéraire de ces deux régions converge assez étroitement au cours des années 1930 à 1950, ce qui nous amène à traiter des littératures de la Caraïbe dans la deuxième partie du volume, avant de revenir sur le continent africain, en dernier lieu, pour présenter les littératures du Maghreb. Le Maghreb se démarque en effet non seulement par certaines écoles littéraires, mais aussi par le fait que la transition des littératures précoloniales à la littérature d'expression française comporte d'autres enjeux qu'en Afrique subsaharienne et aux Caraïbes. Alors que l'on passe directement des littératures orales en langues indigènes à l'écriture en français, en Afrique subsaharienne et à la Caraïbe, le Maghreb possède une double tradition, orale et écrite. Ainsi, les littératures de langues française et arabe coexistent aujourd'hui et évoluent parallèlement, alors que les littératures écrites en langues africaines et en créole occupent encore une place secondaire par rapport à la littérature francophone.

Cependant, si l'organisation du volume reflète ces affinités et divergences, l'organisation des chapitres est essentiellement la même. À la suite de la présentation de quelques précurseurs, l'histoire littéraire de chaque région est abordée à partir des principaux genres, ceci afin de rectifier quelque peu l'impression créée par certains ouvrages et enseignements axés presque uniquement sur le roman, alors que tous les genres occupent une place importante dans les littératures francophones. Ainsi l'on notera, par exemple, que les véritables précurseurs de ces littératures sont en fait des poètes, dramaturges, romanciers et essayistes haïtiens du xix^e siècle, dont la plupart demeurent méconnus encore

aujourd'hui. Bref, c'est un portrait d'ensemble que nous voulons brosser, en évitant les lacunes que comportent bon nombre d'ouvrages d'introduction.

Il faut toutefois noter que même cette présentation qu'on voudrait compréhensive reste un survol et il ne saurait être question dans un tel panorama d'ensemble de citer tous les titres, anciens ou récents, des auteurs présentés ; les œuvres particulières citées le sont à titre indicatif, soit parce que les titres reflètent des traits caractéristiques de l'œuvre de tel écrivain, soit parce qu'il s'agit d'une œuvre marquante. C'est dire aussi que ce n'est pas la biographie des écrivains qui est privilégiée (encore là, quelques faits sont retenus à l'occasion à titre indicatif ou anecdotique et les dates de naissance sont données lorsque disponibles), mais bien l'œuvre littéraire. D'autre part, bien que l'ensemble de l'ouvrage suive les mêmes objectifs, il est évident que chaque section porte aussi les traces des intérêts personnels et de la réflexion critique propre de chacun des coauteurs du livre.

En résumé, il s'agit d'une introduction qui vise à actualiser l'histoire littéraire et à fournir quelques pistes de lecture et des informations de base aux lecteurs et lectrices qui s'intéressent à ces littératures.

Panorama des littératures francophones

Josias Semujanga

QU'EST-CE QUE LA FRANCOPHONIE ?

Dans son ouvrage devenu un classique sur la naissance et l'évolution de la francophonie politique, Michel Tétu¹ souligne le rôle joué par le mouvement politique dans la vulgarisation des termes francophone et francophonie. Selon l'auteur, le changement aurait eu lieu en 1986 lors de la première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, organe politique de la francophonie connu désormais sous le sobriquet de Sommet de la Francophonie. À partir de cette période, les termes *franco* font leur entrée dans le langage du public par le biais des médias, de sorte que tout le monde s'entend sur le sens général des mots. Néanmoins quelques nuances existent, car si par *francophonie* (avec petit f), on entend habituellement l'ensemble de locuteurs qui utilisent la langue française dans leur vie quotidienne ou dans les relations internationales entre pays, le terme *Francophonie* (avec grand F) a un sens plus politique, désignant le regroupement des gouvernements des pays ou des instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges. Et l'*espace francophone* désigne une réalité plus floue qui se réfère à tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones sans nécessairement utiliser le français ni dans la vie quotidienne ni dans les affaires ou les relations internationales. Certes, des trois termes ainsi définis, le dernier

1. Michel Tétu, *La Francophonie. Histoire, problématique et perspective*, Montréal, Guérin Université, 1992.

est le plus imprécis, mais il n'en est pas moins généreux. Car, en effet, beaucoup de communautés se définissent comme francophones, même si la langue de Molière n'y est pas pratiquée comme idiome de communication. Ici, le sens mystique et spirituel désigne la *francophonie* également comme la solidarité naissant du partage de valeurs communes véhiculées par la langue française, même si, par ailleurs, ces valeurs pourraient être exprimées par d'autres langues.

Si la Francophonie politique a vulgarisé le terme francophone au milieu des années 1980, elle ne l'a pas pour autant inventé. C'est Onésime Reclus (1837-1916) qui l'utilisa pour la première fois dans son ouvrage *La France et ses colonies*, où l'auteur, après avoir dénombré les populations sous la gouverne de la France et d'autres peuples utilisant le français comme langue de communication, emploie le terme au sens sociolinguistique désignant l'ensemble des populations parlant français, mais aussi au sens politique désignant l'ensemble des pays où l'on parle français. Ainsi avec Reclus, les mots étaient créés, la réalité était approximative, mais le sens général de la francophonie était donné, à savoir l'idée de regroupement sur une base linguistique en tenant compte des réalités géographiques nées de l'expansion coloniale de la France en Afrique, au Maghreb et en Indochine ainsi que de l'expansion de la langue française en Europe et en Amérique du Nord (y compris la Caraïbe).

Par la suite, le mot est oublié pendant au moins un demi-siècle pour des raisons politiques. Dans le contexte fébrile de la décolonisation des années 1960, le terme de *francité* allait être utilisé pour désigner les caractéristiques linguistiques et culturelles transmises par la langue de Molière. Mais, à l'époque, autant *francité* que *francophonie* suscitent des réticences dans les milieux intellectuels et politiques à cause de relents coloniaux que certaines élites les soupçonnent de véhiculer, de sorte que les premières grandes associations et organisations de la *Francophonie* naissante des années 1960 et 1970 ont pris soin de ne pas inclure le terme de francophone dans leur nom, par exemple, le cas de l'Agence de la coopération culturelle et technique (ACCT), longtemps organe suprême de cette francophonie politique naissante. On a longtemps également considéré que la Francophonie regroupait les autres pays (que la France) dont le français était soit la langue officielle ou langue de communication internationale. Il aura fallu attendre la relance de ce mouvement politique au cours des années 1980 pour que la France se considère comme faisant

partie de la Francophonie, d'autant plus qu'elle était devenue l'un des bailleurs de fonds le plus important.

Notons par ailleurs que par le passé, lorsque le français était langue officielle de l'Angleterre, aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, ou bien lorsque Frédéric II de Prusse jugeait naturel d'écrire en français, personne n'avait jugé indispensable de désigner cette *universalité* de la langue française. C'est que, comme on vient de le voir, le terme *francophone* interprète bien la vision de modifications complexes qui sont survenues dans le monde depuis trois siècles. La France cherche d'une part à conjurer le sentiment de décadence de la langue française dans le monde au profit de l'anglais, en cherchant des alliés politiques utilisant le français comme langue de culture ou de communication nationale et internationale, et, d'autre part, elle prend acte que des rapports nouveaux se sont établis entre les peuples, c'est-à-dire que l'impérialisme colonial s'étant officiellement effacé, les pays de langue française s'emploient, parfois avec vigueur, à échapper au contrôle politique et culturel de Paris. Car, après tout, si le terme *francophone*, qu'on voudrait plus neutre par rapport au terme *français*, s'est imposé, c'est que la langue française n'est plus la langue des seuls Français. Sa force dans le monde dépend, comme celle de toutes les langues nationales, par ailleurs, du nombre de locuteurs étrangers qui l'adoptent comme langue d'usage dans la communication quotidienne ou internationale.

Le français dans le monde

La cartographie du français montre que si la langue est présente en quatre continents, la concentration des locuteurs varie considérablement d'une région à l'autre. Ce qui donne *grosso modo* quatre ensembles de régions francophones : les pays où le français est la langue maternelle d'une communauté utilisant la langue depuis plusieurs siècles (l'Europe et le Canada francophones) ; les pays créolophones, où le français est la langue d'usage et la langue officielle pour une communauté qui ne le considère pas comme une langue étrangère, même si elle a une autre langue, comme le créole (les Antilles, Haïti, île Maurice, les Seychelles et La Réunion) ; les anciennes colonies françaises et belges où le français jouit souvent d'un statut particulier de langue d'enseignement et de langue officielle, parfois avec une langue nationale (le Burundi, Madagascar et le Rwanda) ;

enfin les pays où le français ne subsiste qu'à l'état de traces, comme dans la péninsule Indochinoise, au Proche-Orient (Liban et Égypte) ou en Europe centrale.

En Europe, la limite linguiste du français n'a pas bougé depuis son implantation au moment de la naissance des langues romanes. Elle correspond à la frontière nord de l'expansion du latin par rapport aux langues germaniques : le néerlandais et l'allemand. Si le français est la langue maternelle en France, en Wallonie, au Luxembourg, en Suisse romande et à Monaco, il n'est langue officielle que pour la France et la principauté de Monaco. Dans d'autres pays, il coexiste avec une autre langue qui lui dispute la place sur le plan culturel et politique. Ainsi, il existe de tensions linguistiques plus ou moins vives en Suisse, au Luxembourg et surtout en Belgique. En Suisse, l'allemand est langue de la majorité et parfois langue dominante, de sorte que les Suisses romands optent pour la création d'entités de plus en plus petites et enclavées, les cantons, à l'intérieur desquelles les lois protègent le français. En Belgique, pendant très longtemps le français a dominé et réduit le flamand à des rôles subalternes. Mais depuis les années 1960, les querelles linguistiques ont transformé le royaume de Belgique, qui était un État unitaire depuis sa création au ^{xix}^e siècle, en État fédéral formé de deux régions linguistiques : la Wallonie et les Flandres. La Wallonie dirige les affaires d'un État provincial de langue française, et les Flandres s'occupent de la partie néerlandophone du royaume, tandis que Bruxelles, la capitale, a un statut de région bilingue.

Comme en Europe, le français poursuit un destin différent d'une région à une autre en Amérique du Nord. Si le Canada est devenu officiellement un État bilingue en 1969, le statut du français dépend de sa situation dans chaque province constituant la confédération canadienne. Alors qu'il est langue officielle au Québec depuis 1977 et qu'il l'est, au même titre que l'anglais, au Nouveau-Brunswick, le français résiste difficilement à l'assimilation anglaise dans les provinces de l'ouest du pays. Et partout le débat sur le statut de la langue s'accompagne d'un discours identitaire où souvent les enjeux politiques se limitent à la seule affirmation linguistique.

Par ailleurs, le français est demeuré vivant aux États-Unis jusqu'au ^{xix}^e siècle. Depuis, il est resté à l'état de traces historiques dans les régions du sud de la Louisiane, par exemple. Aujourd'hui, on remarque cepen-

dant un certain renouveau du français, soutenu surtout par l'enseignement de la langue et un grand retour aux racines régionales et ethniques. Mais il s'agit d'une francophonie purement folklorique, car les Franco-Américains ne parlent plus le français et sont complètement assimilés à la culture anglo-américaine.

Ces querelles linguistiques sont compréhensibles, car, à l'exception de la France, les régions francophones de l'Occident sont des entités sans souveraineté politique. Ce ne sont que des entités administratives sous-étatiques : région, canton, province, etc. La survivance linguistique et culturelle de telles entités reflète un combat permanent avec en face une autre communauté linguistique, majoritaire ; d'où les rapports ambivalents avec le pays fédéral dans lequel chaque entité francophone se trouve.

Dans la Caraïbe, le français est un signe culturel laissé par le démembrement de l'empire colonial français. Il résulte de la longue histoire esclavagiste de la Caraïbe qui a transformé les langues africaines en une langue métisse, le créole, qui coexiste avec le français, dans une situation de diglossie donnant au créole un statut mineur. Celui-ci est la langue de communication quotidienne et privée de la majorité de la population des îles, mais son statut demeure toutefois ambigu. D'un côté, cette langue a été longtemps méprisée, puisqu'elle évoque des souvenirs esclavagistes ; de l'autre, enseignée à l'école comme en Haïti, elle est aujourd'hui très valorisée et chantée comme langue de combat identitaire et politique, même si son statut demeure subalterne par rapport au français utilisé comme langue de l'administration, de l'enseignement, des affaires et de la diplomatie. Mais à la longue les deux langues vont se compléter au lieu de s'exclure ou de se combattre. Se mouvant sur des plans différents, elles feront, au contraire, bon ménage, car les locuteurs bilingues ne sont pas moins des francophones ou des créolophones convaincus, comme c'est le cas, par exemple, à Madagascar et dans les anciennes colonies belges du Congo, du Burundi et du Rwanda.

En Afrique subsaharienne, le français y a été introduit au *xix^e* siècle par l'aventure coloniale française et belge. Comme partout ailleurs dans la situation coloniale, l'enseignement a constitué un atout majeur dans la diffusion du français selon la politique scolaire adoptée par Joseph Gallieni²

2. Administrateur et général français (1849-1916) qui fut également gouverneur général de Madagascar.

qui rêvait de faire des sujets colonisés des citoyens français maîtrisant la langue et la culture du maître, politique qui connaîtra un échec cuisant faute de moyens logistiques et de volonté de la part des administrateurs coloniaux chargés de la mettre en pratique. La politique d'assimilation pratiquée par l'école française coloniale, en excluant les langues nationales de l'enseignement, les a réduites aux rôles subalternes de communication quotidienne et locale. Non enseignées, non écrites, ces langues demeurent inférieures au français, dans l'esprit du colonisateur. Après l'indépendance, la situation linguistique demeure la même. Supposé garantir l'unité nationale du pays composé de plusieurs peuples et de nombreuses langues, le français demeure la seule langue d'enseignement, de l'administration, des affaires et de la diplomatie dans les pays anciennement colonisés par la France, sauf la grande île de Madagascar.

L'évolution est différente à Madagascar et dans les anciennes colonies belges du Congo, du Rwanda³ et du Burundi. Enseignées à l'école par les missionnaires, ayant alors en charge l'éducation, les langues nationales sont écrites et utilisées dans la communication quotidienne et dans l'administration. Cette situation a été l'œuvre des missionnaires dont l'objectif premier était d'enseigner les langues nationales de grande diffusion afin d'évangéliser les populations dans leurs langues. Par après, ces langues sont devenues complémentaires au français qui demeure la langue des affaires, de l'enseignement et de la diplomatie. Cette situation montre que, contrairement à l'idée répandue, le développement d'une langue nationale n'exclut pas la promotion d'une langue internationale comme le français. Car les deux langues évoluent sur des plans différents, presque parallèles, et elles font bon ménage. L'usage de chaque langue est dicté par le besoin spécifique. Au français revient la communication internationale et les affaires, et aux langues nationales la communication quotidienne. Les deux langues sont utilisées aussi tant pour la communication orale que pour l'expression écrite, ce qui n'est pas le cas dans les autres colonies françaises où l'écrit est réservé à la seule langue française, comme on vient de le voir.

Comme en Afrique subsaharienne, le français a été introduit au Maghreb au XIX^e siècle par la colonisation française. À l'époque coloniale,

3. Le Rwanda a opté officiellement pour le système trilingue (anglais, français, kinyarwanda) dans l'administration et l'enseignement depuis juillet 1994.

le français est la langue dominante utilisée par les pouvoirs politiques et économiques, par les média et surtout par l'école. L'enseignement de l'arabe, langue des colonisés, n'est pas pris en compte par le système scolaire public, à part quelques rares exceptions d'écoles bilingues comme le lycée Sadiki en Tunisie ; ailleurs, l'enseignement de l'arabe est laissé au secteur religieux et s'arrête souvent à l'école coranique.

Après l'indépendance des pays de la région, respectivement en 1956 pour le Maroc et la Tunisie, et en 1962 pour l'Algérie, l'arabe a retrouvé son statut de langue nationale officielle et de culture. À l'école, le français a perdu la place dominante qui était la sienne à l'époque coloniale, même s'il continue de bénéficier d'un statut de langue étrangère privilégiée dans l'enseignement. Et les liens historiques avec la France ainsi que les courants migratoires de part et d'autre de la Méditerranée consolident son implantation dans la région. Pratiqué largement dans la vie quotidienne des citoyens, le français représente, pour une certaine élite, l'accès aux courants de pensée internationaux. Certains y voient d'ailleurs un certain paradoxe sur le plan identitaire, car, langue étrangère, symbole de la colonisation, le français incarne la déculturation (l'aliénation culturelle), mais en même temps il apporte des outils intellectuels de libération individuelle. Il est la langue d'écriture de grands écrivains du Maghreb auxquels il sert de moyen d'entrer en contact avec le monde.

La dispersion géographique du français a ainsi occasionné de notables variations linguistiques dénotant l'espace culturel des utilisateurs. Ainsi, les écrivains en tirent profit pour écrire des textes originaux jouant sur l'ambivalence sémantique que permettent, par exemple, les expressions tirées des langues locales ou de nouveaux mots inventés sur le modèle du français standard pour décrire des réalités inexistantes en France.

LES LITTÉRATURES FRANCOPHONES

Depuis une quinzaine d'années, le terme de « littératures francophones » tend progressivement à remplacer les autres termes comme « littératures de langue française hors de France » ou « littératures d'expression française » pour prospecter la vie des lettres francophones dans le monde, en optant pour un découpage géographique, comme la plupart des études sur le sujet. De manière générale, c'est l'histoire littéraire globale qui est favorisée, sans pour autant rejeter les rares études axées sur la dimension

littéraire des textes, comme les livres de Michel Beniamino sur l'institution littéraire francophone⁴, de Dominique Combe sur les poétiques francophones⁵ ou de Farid Laroussi et Christopher Miller sur les rapports entre littératures francophones et littérature française⁶, pour ne citer que ceux-là. C'est pourquoi l'*histoire littéraire*⁷ sera le critère majeur d'organisation de ce chapitre, en ce qu'il est un des lieux principaux de rencontre entre littérature et société, dans cette étude qui vise un panorama des littératures francophones. Ce parti pris pour l'histoire littéraire permettra de montrer que, loin d'être des annexes régionales ou exotiques de la littérature française, les littératures francophones en sont devenues des axes de renouvellement aussi bien sur le plan de l'écriture que celui des méthodes critiques, en l'occurrence sur la notion d'histoire littéraire.

La littérature francophone d'Afrique

Comme nous l'avons vu plus haut, le français, langue d'écriture des Africains, a été introduit en Afrique par la colonisation au XIX^e siècle ; et il coexiste avec les langues africaines. Celles-ci donnent vie à une création artistique très variée qui coexiste auprès des productions en français. Car elles sont l'expression traditionnelle des cultures qui s'intègre à la modernité par la chanson, le théâtre, le cinéma et des formes écrites, notamment à Madagascar et dans les anciennes colonies belges.

Des Africains ont écrit en langues européennes dès les premiers contacts entre l'Afrique et l'Europe, car des œuvres notables écrites en français datent déjà du XIX^e siècle, notamment celles des métis sénégalais : l'abbé Boilat et Léopold Panet. Mais c'est au XX^e siècle que naît véritablement la littérature africaine de langue française. En 1921, le prix Goncourt couronne René Maran avec *Batouala*⁸. Même si l'auteur est

4. Michel Beniamino, *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan, 1999.

5. Dominique Combe, *Poétiques francophones*, Paris, Hachette, 1995.

6. Farid Laroussi et Christopher Miller, « French and Francophone : The Challenge of Expanding Horizons », *Yale French Studies*, n° 103, 2003.

7. Il existe de nombreux ouvrages sur le sujet ; voici les principales références consultées sur l'histoire générale des littératures francophones : Jean-Louis Joubert, *Les littératures francophones depuis 1945*, Paris, Bordas, 1986 ; Fédération internationale de professeurs de français (FIPF), *Littératures de langue française hors de France*, Gembloux, Duculot, 1976 et Auguste Viatte, *Histoire comparée des littératures francophones*, Paris, Nathan, 1981.

8. René Maran, *Batouala*, Paris, Albin Michel, 1921.

plutôt antillais que véritablement africain, son livre annonce la naissance d'une littérature réellement africaine.

Avant *Batouala* existait, en effet, une littérature coloniale écrite par les colons français installés en Afrique, mais ces derniers n'écrivaient que pour le public français et leur regard sur l'Afrique était purement exotique. Cette littérature qui avait l'ambition de faire connaître l'Afrique ne manquait pas d'ambivalences et de contradictions dans la mesure où les auteurs n'adoptaient (et ne pouvaient qu'adopter) le point de vue d'un Européen sur l'Afrique. Cette littérature coloniale, par définition, ne pouvait pas remettre en cause les principes de la colonisation. Elle ne faisait que reproduire le même regard colonial du discours anthropologique sur la mission « civilisatrice » de l'Occident et sur la « sauvagerie » de l'Afrique. *Batouala* est un roman où le monde africain se donne à voir de l'intérieur, sans regard exotique. L'auteur, qui est un fonctionnaire colonial, décrit de l'intérieur une société du territoire qu'il administre : l'Oubangui-Chari. Il relate les scènes de la vie quotidienne dans un village perdu dans la brousse de la forêt équatoriale. Rien là ne s'oppose à l'orthodoxie des thèmes du roman colonial ; et pourtant, *Batouala* souleva une vive campagne dans la presse coloniale, furieuse que le prix Goncourt 1921 lui fût attribué. Une certaine critique disait que c'était couronner une œuvre de haine par le simple fait qu'elle faisait le procès de la colonisation. Son auteur se défendit évidemment d'avoir eu la moindre intention subversive. Il reste que la mise en œuvre romanesque et le fait de rapprocher la narration des personnages et de leurs paroles font entendre des voix que le roman colonial n'avait pas l'habitude de faire entendre : « Nous ne sommes que des chaises à impôt. Nous ne sommes que des bêtes de portage. Des bêtes ? Même pas. Un chien ? Nous sommes moins que ces animaux, nous sommes plus bas que les plus bas. Ils nous tuent lentement⁹. » Le scandale et le succès de *Batouala* furent un événement mémorable. Pourtant, avant les années 1950, il y avait très peu de romans publiés en Afrique par rapport à la poésie. C'est autour de quelques œuvres poétiques que la jeune littérature africaine allait démarrer.

9. *Ibid.*, p. 52.

Le mouvement de la négritude

Une école poétique est née au cours des années 1930. Elle est connue sous le nom de la poésie de la *négritude*¹⁰. Celle-ci fut non seulement un courant poétique, mais surtout un courant de pensée issu de la première génération d'intellectuels négro-africains qui ont voulu définir le projet des peuples noirs sous l'angle littéraire, culturel et politique. La négritude a marqué la première grande rupture avec le colonialisme. Au départ, le mot négritude signifie une prise de position du Noir vis-à-vis du monde défini et conçu selon les valeurs du Blanc. Il s'agit de s'élever contre le déni des valeurs africaines par l'idéologie eurocentriste et raciste et de combattre ce séculaire et spécifique racisme anti-nègre que le Blanc avait bien fallu développer pour justifier la traite et l'esclavagisme, puis la colonisation. La négritude est la manifestation d'une manière d'être originale. C'est une révolution efficace contre le phénomène de l'assimilation culturelle. Elle est aussi un instrument efficace de libération.

Née à Paris, entre les deux guerres, la négritude émerge au milieu du brassage d'idées que provoquent en Europe les séquelles de la guerre, le mouvement surréaliste, la naissance de l'idéologie marxiste, l'intérêt pour la psychanalyse et les revendications des pays colonisés. L'heure est aux questionnements et le climat propice à l'interrogation de cette « civilisation » qui se sert de ses « progrès » scientifiques et technologiques pour mieux asservir les peuples et mener des guerres de plus en plus meurtrières et barbares. De jeunes intellectuels antillais et africains venus faire leurs études « en métropole » se découvrent alors une cause commune : le refus du dénigrement dont la race noire fait l'objet depuis les premiers contacts de l'Europe avec le « continent noir ». Prenant exemple aussi des écrivains de la Negro Renaissance de Harlem des années 1920 (Langston Hughes, W. E. B. Dubois, Claude Mackay, etc.), les écrivains

10. Sur l'histoire de la littérature africaine, les ouvrages consultés sont surtout les livres de Lilyan Kesteloot, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Kartala/AUF, 2001 ; Jacques Chevrier, *La littérature nègre*, Paris, Arman Colin, 1984 ; Mohamadou Kane, *Roman africain et traditions*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1983 ; Amadou Koné, *Des textes oraux au roman moderne, Étude sur les avatars de la tradition orale dans le roman ouest-africain*, Frankfurt, Verlag, 1993 ; Josias Semujanga, *Dynamique des genres dans le roman africain. Éléments de poétique transculturelle*, Paris, L'Harmattan, 1999 et Séwanou Dabla, *Nouvelles écritures francophones. Romanciers de la seconde génération*, Paris, L'Harmattan, 1986.

du mouvement de la négritude s'élèveront contre le racisme, mais aussi contre les valeurs capitalistes, matérialistes, rationalistes et chrétiennes qui ont cautionné l'esclavagisme et l'entreprise coloniale. Et pour mieux se faire entendre, ils créeront leurs propres forums : plusieurs revues seront fondées, souvent éphémères, mais non moins fécondes en paroles fulgurantes : *La Revue du monde noir* (six numéros parus entre novembre 1931 et avril 1932), *Légitime défense*, 1932 (un seul numéro, mais qui se lit comme un manifeste), *L'Étudiant noir* (1934-1940). En prose et poésie, on revendique la liberté créatrice, prône le retour aux sources et dénonce toute forme d'oppression : « ni asservissement, ni assimilation : émancipation », clame Aimé Césaire (Martinique), chef de file du mouvement, avec Léopold Sédar Senghor (Sénégal) et Léon Damas (Guyane). Et même si, rétrospectivement, la superposition des notions de race et culture paraît hautement problématique, cet amalgame ayant été pratiqué d'abord par l'Occident impérialiste, il fallait dans un premier temps réclamer sa dignité en se servant des termes que le discours social de l'époque fait circuler et que le public est en mesure de « recycler ».

La négritude se définit donc, dans ses principes, comme une entreprise de réhabilitation des valeurs de l'homme noir. Elle crée un mythe inverse de celui de la dénégation blanche. C'est ce que Frantz Fanon appelle le manichéisme délirant, c'est-à-dire que le discours de la négritude ne fait qu'inverser l'équation du récit colonialiste et esclavagiste. Et comme la négritude a d'abord été une affaire de poètes, c'est à travers leurs œuvres qu'il faut en découvrir l'esprit. Elle a imposé une image et un modèle du Nègre et de sa poésie : victime de la barbarie coloniale, le poète noir élève contre elle la protestation de son chant, et comme le poète est nègre, son chant acquiert de ce fait toutes les vertus nègres. Elle est pour les poètes de la négritude une esthétique, même si la dimension politique l'accompagne. Dans *Cahier d'un retour au pays natal*, Aimé Césaire¹¹ développe une thématique de la libération de l'homme noir et compose un texte fondateur où le français est réinventé et mis au service de l'affirmation de la culture des peuples noirs. En 1948, Léopold Sédar Senghor publie *La nouvelle anthologie de la poésie nègre et malgache*¹². La

11. Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 1939.

12. Léopold Sédar Senghor, *La nouvelle anthologie de la poésie nègre et malgache*, Paris, PUF, 1948.

Page laissée blanche

